

Mardi, 3 septembre 2013

2013-09-03

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, trois septembre deux mille treize (03-09-13) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère (absent)  
Siège N° 2 = Claude St-Cyr  
Siège N° 3 = Adrien Gagnon  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Paul Chaperon  
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

#### ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Soumission - vidange des étangs ;
- 10° Soumission - abrasifs d'hiver ;
- 11° Identification des résidences pour le service de 9-1-1 ;
- 12° Demande d'appui à la Meunerie ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Ponceau Rang 8 ;
- 16° Local pour le Club des Aînés ;
- 17° Colloque de zone ;
- 18° Convention avec la Caisse Desjardins des Métaux Blancs pour l'installation d'un défibrillateur ;
- 19° Projet FDR ;
- 20° Voirie ;
- 21° Varia ;
  - 21.1° Rencontre avec la Sûreté du Québec et le Club des 3 et 4 roues de l'Or Blanc ;
  - 21.2° Soumission - Peinture du garage de Jean-Pierre Picard ;
  - 21.3° Démission d'Onil Giguère, conseiller ;
  - 21.4° Discussion concernant les chiens en liberté.

201309-157

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 21.1 vienne après le point 10 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

## PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201309-158

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

**QUE le procès-verbal soit adopté.**

Adoptée

## CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201309-159

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## LES COMPTES

201300502 = Michel Larrivée : 9 h contrat de conciergerie	135.00 \$
201300503 = Carrefour Jeunesse Emploi : programme Place aux Jeunes	165.00 \$
201300504 = Croix-Rouge canadienne	150.00 \$
201300505 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	209.58 \$
201300506 = annulé	
201300507 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	127.31 \$
201300508 = Michel Larrivée : 22 h contrat de conciergerie et peinture escalier	330.00 \$
201300509 = BuroPro : imprimerie pour projet compost	160.97 \$
201300510 = Michel Larrivée : 9 h contrat de conciergerie	135.00 \$
201300511 = Michel Larrivée : 9 h contrat de conciergerie	135.00 \$
201390189 = Jeffrey Larrivée : salaire et 4 %	360.02 \$

**TOTAL DES DÉPENSES D'AOUT : 128 070.91 \$**  
**TOTAL DES REVENUS D'AOUT : 43 384.25 \$**

201390190 à 194 = Maryse Ducharme : salaire	2 885.25 \$
201390195 à 199 = Dany Guillemette : salaire	2 592.75 \$
201390200 à 204 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 557.00 \$
201390205 à 206 = Sylvie Berthaud : salaire	853.22 \$
201390207 = Claude Blain : rémunération des élus pour sept. 2013	216.89 \$
201390208 = Paul Chaperon : rémunération des élus pour sept. 2013	216.89 \$
201390209 = Adrien Gagnon : rémunération élus pour sept. 2013	216.89 \$
201390210 = Stéphane Poirier : rémunération élus pour sept. 2013	216.89 \$
201390211 = Claude St-Cyr : rémunération élus pour sept. 2013	216.89 \$
201390212 = Pierre Therrien : rémunération élus pour sept. 2013	659.45 \$
201300513 = Mégaburo : lecture de compteur	18.81 \$
201300514 = Commission scolaire des Sommets : location locaux et	164.85 \$
201300515 = Coop Pré-Vert : brosse boisseau fil crêpe, brosse boisseau noue 2 1/2, 5/8 inox	51.11 \$
201300516 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 602.87 \$
201300517 = MRC des Sources : formation RCR - pour OTJ	45.99 \$
201300517 = MRC des Sources : 3e versement de la quote-part	15 656.00 \$

201300518 = Régie Inter. Sanitaire des Hameaux : quote-part	2 348.25 \$
201300519 = Pelletier et Picard : transfert pompe épuration, branchement de batterie du système d'alarme, réparation sentinelle, photo cell	249.16 \$
201300520 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	1 040.17 \$
201300521 = Pierre Therrien : comp. cellulaire,	25.00 \$
201300522 = Leroux et Frères : réparer pneu de tracteur à pelouse	9.20 \$
201300523 = Pavage St-François : pavage partie de la cour du centre communautaire, bordure, monté pour handicapé, coulé, rapiécage	24 995.57 \$
201300524 = Entreprise Gilles Pellerin : travaux de pelle arrière du centre communautaire	1 319.34 \$
201300525 = Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts	17 436.37 \$
201300526 = BuroPro : caisses de papier	339.18 \$
201300527 = Les Constructions BerPier : porte et installation (centre communautaire)	1 534.15 \$
201300528 = Coop Ham-Nord : ruban, antidérapant, bacs 360 l, pinceaux, manchon, émail anti-rouille, peinture, coin acier, brosse boisseau	1 855.50 \$
201300529 = Les Équipements Proulx et Raïche : courroie tracteur à pelouse	237.13 \$
201300530 = Claude St-Cyr : frais de déplacement	61.60 \$
201300531 = Excavation Marquis Tardif : excavation cour du garage avec pelle et marteau	2 067.67 \$
201300532 = Laboratoires d'analyses SM : analyses de laboratoire	71.39 \$
201300533 = Lucie Provost : achat d'un livre pour la bibliothèque	26.20 \$
201300534 = La Sablière de Warwick : camion et nettoyage (épandage du calcium)	1 609.65 \$
201300535 = Services mécaniques RSC : frais de retour accumulateur, peinture et primer pour tracteur,	147.86 \$
201300536 = Garage E. Comtois inc. : hose, peinture, bushing	299.22 \$
201300537 = Charest International : adaptateur	2.51 \$
201300538 = Sidevic : graisse, nettoyeur à frein, impact 3/4 DR	742.86 \$
201300539 = Équipements Sigma : nut, bagues, tuyau flexible, hose, isolateur, alarme	843.63 \$
201300540 = France Létourneau : transport de concassé	597.97 \$
201300541 = J.E. Marchand : cylindre pour Inter	189.71 \$
201300542 = Air Liquide : gas-ace23 et gas-oxy44	49.19 \$
201300543 = Transport Jean Baptiste Laroche : transport de gravier	398.66 \$
201300544 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	345.66 \$
201300545 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	80.00 \$
201300546 = Les Services exp : contrôle qualitatif des matériaux	669.73 \$
201300547 = Nuvac Eco-Science : bacto trap 20kg	1 097.99 \$
201300548 = Réal Goupil : transport de gravier	2 291.59 \$
201300549 = Sylvie Berthaud : essence 2 semaines à 25 \$ / semaine	50.00 \$
201300550 = Mégaburo : pochettes pour plastifiées, index, porte-clés, agenda 2014, relieur	129.97 \$
201300551 = Coop Pré-Vert : collet ponceau, set pattes de table	51.54 \$
201300552 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	134.00 \$
201300553 = MRC des Sources : travaux aménagement cours d'eau	1 369.50 \$
201300554 = Action Solutions sans fil : temps d'onde idn pour Silverado et Inter	56.22 \$
201300555 = Normand Brassard : vidange de 4 fosses (Petit-3e et Arc-en-Ciel)	740.00 \$
201300556 = Dépanneur Gazébof : essence, huile	445.08 \$
201300557 = Laboratoire d'analyses SM : analyses	135.27 \$
201300558 = Services mécaniques RSC : antigel vert	80.70 \$
201300559 = Gesterra : enfouissement	1 097.79 \$
201300560 = Équipements Sigma : radiateur, nut, aftercooler, vis, écrou, bague	4 577.84 \$
201300561 = Carrière Saint-Marthyrs : gravier	2 174.56 \$
201300562 = Pompes Diesel de l'Estrie : réparer injecteur, pièces	949.72 \$

201300563 = John-Ross F. Roy : changé injecteur sur John-Deere, ajusté valve, vérifier alternateur	340.00 \$
201300564 = Frédéric Therrien : remboursement du local (sept. à décembre 2013)	100.00 \$
201300565 = Drumco : 1er versement - construction Entrepôt d'abrasifs	191 519.88 \$
201300566 = Microtec : télésurveillance vol, service feu pour 12 mois	248.20 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion Inter	3 832.61 \$
	<hr/>
	300 186.74 \$

201309-160

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **RENCONTRE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LE CLUB DES 3 ET 4 ROUES DE L'OR BLANC**

Monsieur Alain Bourque, agent de la Sûreté du Québec et Monsieur Alain Perreault, président du Club des 3 et 4 Roues ont rencontré les membres du conseil et ils ont répondu aux questions concernant la circulation des VTT dans les chemins municipaux ainsi que la sécurité.

### **SOUSSION - VIDANGE DES ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour la vidange des deux étangs aérées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission ;

201309-161

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de ASDR Environnement au montant de 25 739.88 \$ (taxes incluses).

Adoptée

### **SOUSSION - ABRASIFS D'HIVER**

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 4 soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lucie Pépin est nommée représentante pour Transport, Excavation Michel Couture et fils inc. ;

201309-162

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil acceptent la soumission d'Excavation Jimmy Fréchette pour le transport et la préparation de la réserve de sable pour l'entretien des chemins d'hiver au montant de 11 250 \$ (plus taxes).

Adoptée

#### **IDENTIFICATION DES RÉSIDENCES POUR LE SERVICE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait une tournée dans les chemins municipaux pour faire corriger la problématique remarquée à plusieurs endroits dans la municipalité concernant l'ordre des numéros civiques pour les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'apporter certaines modifications ;

201309-163 POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Signal pour les plaquettes d'aluminium ainsi que les poteaux et accessoires au montant de 921.69 \$ (plus taxes).

Adoptée

#### **DEMANDE D'APPUI À LA MEUNERIE**

201309-164 Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet de La Meunerie de Saint-Adrien en vu de la demande d'aide financière au fond d'économie social.

Adoptée

#### **PONCEAU RANG 8**

201309-165 Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la résolution numéro 201308-142 soit annulée étant donné que le ponceau qui occasionnait un problème d'écoulement des eaux a été enlevé.

Adoptée

#### **LOCAL POUR LE CLUB DES AÎNÉS**

201309-166 Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien offre gratuitement un local pour le Club des aînés pour une période d'un an.

Par la suite il y aura renouvellement à chaque année avec l'accord des parties.

Adoptée

### **COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ**

201309-167

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme à s'inscrire au Colloque régional de l'ADMQ qui aura lieu le 12 septembre 2013.

Adoptée

### **CONVENTION AVEC LA CAISSE DES JARDINS DES MÉTAUX BLANCS POUR L'INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources fournit un défibrillateur à chaque municipalité de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur doit être accessible en tout temps ;

201309-168

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de signer une convention pour dégager la Caisse des Métaux Blancs de toutes responsabilités ;

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme, soient autorisés à signer la convention qui se lit comme suit :

### **CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR**

#### **1. PARTIES ET OBJET**

ici représenté par Maryse Ducharme , directrice générale et par Pierre Therrien, maire dûment autorisés tel qu'ils le déclarent, ci-après appelé la MUNICIPALITÉ;

ET

**CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DES MÉTAUX BLANCS** , coopérative d'épargne et de crédit constituée en vertu de la Loi des Syndicats coopératifs de Québec et régie par la loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 535, 1ère Avenue à Asbestos, agissant aux présentes et représentée par François Desautels , son directeur, dûment autorisé tel qu'il le déclare, ci-après appelé la CAISSE.

Les présentes font foi que la **CAISSE** autorise la Municipalité, pour ses seuls usages et commodités, à installer un défibrillateur dans le local abritant déjà le guichet automatique de la **CAISSE**, soit au(x) endroit(s) suivant(s) :

Point de service : 1589, rue Principale, Saint-Adrien (Québec)  
J0A 1C0

## **2. MODALITÉS**

- 2.1 Il est convenu que la **Municipalité** pourra installer un défibrillateur dans le local de la **CAISSE** où se trouve actuellement le guichet automatique, et ce à ses frais. Le local devra être accessible en tout temps et en cas d'interruption de l'accessibilité au défibrillateur pour quelque cause que ce soit, la **CAISSE** devra immédiatement en aviser la **Municipalité**. Cependant, l'installation dudit défibrillateur ne devra en aucun cas nuire à l'usage du local par la **CAISSE**.
- 2.2 La présente convention est d'une durée de un (1) an et sera renouvelable automatiquement d'année en année pour une même période de un (1) an, à moins d'un avis écrit de six (6) mois donné à cet effet à l'autre partie.
- 2.3 La présente convention est consentie gratuitement et dans le but d'offrir ce service à la population de la municipalité.
- 2.4 La **CAISSE** ne sera aucunement responsable de tout bris et/ou défectuosité, du vol ou vandalisme du défibrillateur et aucunement de son bon fonctionnement ou de son utilisation.
- 2.5 La **CAISSE** s'engage à aviser immédiatement la **Municipalité** du bris ou du vol du défibrillateur à compter de la prise de connaissance dudit bris ou du vol. S'il s'avérait que des réparations soient nécessaires pour remettre l'équipement en état de fonctionner ou s'il fallait remplacer le défibrillateur, le tout sera aux frais de la **Municipalité**.
- 2.6 Pendant toute la durée de ce contrat, la **Municipalité** ou ses agents autorisés peuvent en tout temps se présenter au lieu d'affaire de la **CAISSE** pour vérifier le bon état de fonctionnement du défibrillateur et son accessibilité.

## **3. Propriété de l'équipement**

La propriété du défibrillateur demeure au nom de la **Municipalité** en tout temps et la **CAISSE** ne doit pas retirer ou permettre à quiconque de retirer l'équipement de son lieu d'affaires sans le consentement écrit préalable de la **Municipalité**.

## **4. Fin de la présente entente**

Dans tous les cas de résiliation ou terminaison de la présente entente, la **Municipalité** sera et est par les présentes, autorisée à entrer dans l'établissement de la **CAISSE** pour reprendre l'équipement installé en vertu de la présente convention, et à ses frais avec l'obligation de remettre les lieux dans le même état qu'avant l'installation dudit défibrillateur.

Adoptée

## **PROJET FDR**

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

## **VOIRIE**

Dany Guillemette fait un suivi des travaux d'entretien routier ainsi que des travaux de construction de l'entrepôt d'abrasif.

### **SOUSSION POUR PEINTURE DU GARAGE SITUÉ AU 1531 RUE PRINCIPALE**

201309-169

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Éco Must Distribution pour la peinture du garage au montant de 3 400 \$ (plus taxes).

Adoptée

### **DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 1 ONIL GIGUÈRE**

201309-170

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil acceptent la démission de Onil Giguère datée du 25 août 2013.

QUE la Municipalité de Saint envoie une lettre de remerciement pour le temps donné à la communauté.

Adoptée

## **DISCUSSION DE CHIENS EN LIBERTÉ**

Une demande a été faite pour que l'inspecteur rencontre le locataire du 1655 rue Principale concernant ses chiens. Il pourra, par la même occasion lui transmettre les informations nécessaires relativement aux normes, médaille, etc.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

201309-171

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire